

Institut Pacha : l'Université de Lyon défend son projet

La Seyne Alors que la justice lui a donné raison dans le contentieux qui l'oppose aux héritiers de Michel Pacha, l'Université Claude-Bernard affiche de nouvelles ambitions pour le site de Tamaris

Une nouvelle étape judiciaire a été franchie dans le contentieux qui oppose les descendants de Michel Pacha à l'université Claude Bernard Lyon 1. Fin décembre, le tribunal de Grenoble a rendu un jugement favorable au légataire du capitaine au long cours, estimant qu'il respecte, depuis la fin du XIX^e siècle, les conditions de la donation du site de Tamaris. À l'inverse, les héritiers considéraient que l'Université ne respectait plus les termes du legs depuis 2008, date à laquelle la faculté a cessé les travaux scientifiques sur place. Toujours est-il que la cour d'appel de Grenoble a donné raison au légataire, l'autorisant même à élargir le champ des activités scientifiques pouvant être menées sur place. Explications avec Frédéric Fleury, président de l'Université Lyon 1, qui annonce un « projet ambitieux », basé sur « le développement des partenariats afin de faire du site de Tamaris un lieu emblématique pour la recherche et les sciences ».

Que reprenez-vous du jugement rendu, en votre faveur, par la cour d'appel de Grenoble ?

C'est une excellente nouvelle et un très grand soulagement pour nous compte tenu de notre attachement au site de Tamaris. La cour reconnaît en effet que les conditions du legs ont été respectées depuis plus de cent ans ; et qu'il n'y a donc pas lieu de révoquer la donation du fait de toutes les activités qui ont été déployées sur le site, par l'Université de Lyon, depuis la fin du XIX^e siècle (hormis la période de la Seconde Guerre mondiale qui a entraîné une interruption d'activité pour cas de "force majeure"). Encore actuellement, avec la présence sur place d'une équipe du CNRS dans le cadre du projet Antarès, dont l'université Lyon 1 est partenaire, le tribunal reconnaît la continuité des activités scientifiques. Il concède que les conditions du legs, basées

sur la chaire de physiologie marine, doivent être étendues du fait de l'évolution des activités scientifiques qui ont changé depuis le legs, notamment la physiologie avec les nouvelles technologies modernes d'étude qui relèvent de disciplines des sciences de la nature et de la vie. Enfin, la cour souligne que ce n'est pas trahir les conditions du legs que nous autoriser à mener, sur le site, des activités de coopération scientifique avec des partenaires publics ou privés si cela s'inscrit dans le champ large des sciences de la nature.

L'Université n'exerce plus d'activité sur le site depuis 2008. Quel projet de "relance" pour l'Institut Pacha avez-vous présenté devant le tribunal ?

La reprise des activités et le développement d'un nouveau projet étaient bloqués par les procédures judiciaires. Nous avons présenté un projet basé à la fois sur une activité scientifique et sur le développement d'un centre de séminaires. En effet, étant donné la situation exceptionnelle de la station de Tamaris, le site est très attractif pour organiser des manifestations scientifiques (sur quelques jours ou un temps plus long), avec l'accueil de chercheurs internationaux autour d'échanges et de réflexions sur des thématiques émergentes et prometteuses. Et qui rayonneront sur tout le territoire régional.

Les différents bâtiments de l'Institut seraient concernés ?

Notre projet concerne les deux bâtiments : le plus récent accueillerait les colloques d'une centaine de personnes, qui pourraient bénéficier de l'infrastructure hôtelière des Sablettes ; l'autre pourrait accueillir des activités scientifiques pour quelques mois, avec des chercheurs en résidence, permettant de stimuler la réflexion



En septembre 2015, Frédéric Fleury, alors vice-président de l'Université Claude-Bernard Lyon 1, était venu à Tamaris pour évoquer les travaux de réhabilitation prévus (et en partie réalisés en 2016). Aujourd'hui président de la faculté, l'intéressé dit développer un projet « ambitieux » pour le joyau de la corniche de Tamaris. (Photo Dominique Leriche)

« Nous prévoyons de développer un centre de séminaires accueillant des chercheurs internationaux »

scientifique au plus haut niveau, à l'exemple de ce qui se fait dans de nombreux pays sous la forme des "Instituts d'études avancées", comme celui de Princeton - connu pour avoir accueilli Albert Einstein. Tamaris a tous les agréments pour cette attractivité internationale.

Ces manifestations pourraient aussi prendre en compte des thématiques locales ?

Oui, nous y pensons, et je compte rencontrer prochainement mon homologue de Toulon pour voir comment nous pourrions monter des projets en collaboration pouvant s'intégrer dans les problématiques locales. Il y a aussi la proximité de l'Ifrémer, que nous avons déjà contacté.

Vous êtes également en contact avec des élus locaux ?

Depuis près de deux ans, nous sommes en relations étroites avec Jean-Pierre Colin, élu de La Seyne et au conseil régional. Il nous a permis de rencontrer le maire de La Seyne, avant la décision du tribunal, pour lui exposer notre

projet. Nous avons aussi, par son intermédiaire, rencontré des responsables de Toulon Var Technologie car le volet innovation et transfert de technologies à valeurs économiques est aussi un aspect important du projet. Et, récemment, j'ai été contacté par Nathalie Bicaïs (élu municipale et départementale, NDLR) sur ce même thème. Je lui ai dit que nous étions prêts à la rencontrer quand une délégation de l'université viendra sur le site (sans doute au printemps). Nous souhaitons aussi prendre contact avec l'ensemble des collectivités locales, du tissu économique et académique, pour monter un projet en fonction des attentes locales. Il y a clairement un potentiel avec les thématiques liées au Pôle Mer, ajoutées à celle de la biologie marine et aux autres thématiques développées à Lyon.

Quels travaux de réhabilitation du site envisagez-vous ?

Dans l'attente du jugement, nous avons déjà engagé des travaux de rénovation du site, en particulier les murs d'enceinte avec le changement des ferronneries à l'identique, en accord avec les Bâtiments de France. Mais, par rapport au projet que nous présentons, et compte tenu que le tribunal élargit les conditions du legs, nous allons retravailler notre projet immobilier en accord avec les activités que nous allons envisager. En fait, nous attendons

Un nouvel épisode judiciaire ?

Défenseur des intérêts des descendants de Michel Pacha, Maître Andréani indique que « la position de la cour de Grenoble est un peu difficile à accepter (pour les héritiers de Pacha), après les deux décisions de justice rendues en leur faveur à Toulon et à Aix. Sur-tout que le bâtiment est toujours fermé et que rien n'augure d'une reprise d'activité conforme au souhait de Michel Pacha. Certes, les représentants de l'Université de Lyon ont communiqué à l'audience des documents en anglais censés montrer que des relations existent avec des entités de recherche pour relancer des activités scientifiques sur le site. Mais il n'y a rien de concret... Les descendants de Michel Pacha estiment que la volonté de leur ancêtre est bafouée », indique l'avocat, qui précise qu'un « pourvoi en cassation est à l'étude ».

le jugement pour lancer la programmation et la recherche de financements puisque nous allons opérer une réhabilitation profonde des bâtiments en vue de l'accueil de scientifiques.

Vous pouvez déjà annoncer un budget et un calendrier ?

Face aux activités que nous souhaitons développer sur le site, nous ferons estimer le budget et le montage financier. Notre souhait est d'aller vite : la première phase de la réhabilitation a été engagée ; la deuxième suivra, elle sera plus lourde afin de rendre le site fonctionnel. Le calendrier dépendra aussi de la rapidité des financements et cofinancements que nous pourrions obtenir.

Prenez-vous en compte le fait que les descendants de Michel Pacha pourraient se pourvoir en cassation ?

Nous sommes toujours dans l'attente d'un éventuel retour devant le tribunal, mais nous restons optimistes sur le fait que le jugement de la cour de Grenoble soit définitif. Si tel est le cas, cela nous permettra de rentrer, au plus vite, en phase active du projet de réhabilitation du site que nous portons. Mais il est clair que nous ne pouvons pas nous organiser budgétairement et solliciter des cofinancements tant que nous n'avons pas l'assurance que le jugement soit définitif.

PROPOS RECUEILLIS PAR M. G. mguillon@nicematin.fr

Nathalie Bicaïs : « Un patrimoine extraordinaire »

Citée par Frédéric Fleury parmi les élus locaux qui l'ont contacté, Nathalie Bicaïs rappelle que, « depuis 2008, date de la fermeture de l'Institut de biologie marine », elle a « sollicité toutes les collectivités pour envisager un projet qui associerait les sciences de la mer et l'histoire du lieu ». En 2011, l'élué avait même initié une manifestation devant l'Institut afin de sensibiliser la population et les autorités locales à l'urgence de restaurer « ce patrimoine extraordinaire ». Aussi, explique-t-elle, « quand des travaux ont été entrepris à l'automne dernier, j'ai écrit au président de l'Université de Lyon pour savoir ce qu'il comptait faire du site. Il m'a répondu début janvier, indiquant qu'il viendrait rencontrer les élus locaux ». Dans cette attente, Nathalie Bicaïs estime que « l'idéal serait un partenariat avec plusieurs collectivités locales pour ce bâtiment emblématique, qui mérite d'avoir un projet prenant en compte son rayonnement - au moins régional - et son aspect patrimonial lié à l'histoire du site ».